



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Environnement

Question au Gouvernement n° 2270

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Alain Poyart.

M. Alain Poyart. Monsieur le ministre délégué aux affaires européennes, je veux appeler votre attention sur l'attitude de la Belgique face au problème des ordures ménagères. («Ah !» sur les bancs du groupe socialiste.) L'unification de l'Europe doit se faire non seulement dans les domaines économique, politique et social, mais aussi au niveau de l'environnement, afin d'arriver à une Europe propre. Celle-ci passera par la réduction du volume des ordures mises en décharge, grâce à une augmentation régulière de la valorisation des déchets ménagers.

La France a décidé d'atteindre cet objectif dès 2002. Nos voisins Belges, eux, se sont fixés l'année 2010 comme limite; on peut donc douter de la volonté de certains de nos voisins d'atteindre l'objectif «Europe propre».

En effet, les Belges viennent d'indiquer leur intention d'installer une décharge de déchets industriels et d'ordures ménagères de trois millions de mètres cubes sur cinquante hectares, juste à côté de la frontière française, sur la commune de Sivry Rance, à quelques centaines de mètres d'un parc de loisirs et d'une base touristique gérée par le conseil général du Nord, qui reçoit et accueille entre 250 000 et 300 000 visiteurs par an. Au total, ce ne sont pas moins de vingt-sept sites qui sont à l'étude en Wallonie.

Je souhaite savoir quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour intervenir auprès du gouvernement belge afin que chaque pays de l'Union européenne ait une attitude cohérente en ce qui concerne le dossier des ordures ménagères. (Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. Pierre Mazeaud. C'est un dossier fondamental, essentiel !

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux affaires européennes.

M. Michel Barnier, ministre délégué aux affaires européennes. Vous me demandez, monsieur le député, s'il est normal, s'il est possible que les Belges installent chez eux, mais à côté de chez nous, une décharge de déchets ménagers sans nous demander ni notre avis ni notre accord.

Normal ? Je vous réponds non. («Ah !» sur plusieurs bancs.)

Possible ? Je suis obligé de vous répondre oui.

M. Pierre Mazeaud. Et voilà !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Pourquoi ? Simplement parce que les législations nationales relatives au traitement des déchets ne sont pas les mêmes et parce que la directive de 1991 sur les déchets ne fixe pas d'objectif chiffré.

M. Pierre Mazeaud. Il n'y a pas de directive !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Dans ce domaine comme dans d'autres, nous devons chercher une plus grande harmonisation; c'est d'ailleurs à quoi travaille actuellement le ministre de l'environnement.

Je serai demain dans votre région, monsieur Poyart, pour animer le dialogue national pour l'Europe. Nous sommes prêts à renouveler nos démarches auprès des autorités et du gouvernement belges.

Je tire de cet exemple une idée simple. Dans le domaine de la sécurité écologique, comme dans celui de la sécurité économique et, plus généralement, dans celui de la sécurité, qui préoccupe tant les Français en ce moment, on peut agir seul, chacun chez soi, chacun pour soi, mais on agira plus efficacement si l'on agit

ensemble. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Alain Poyart.

M. Alain Poyart. Monsieur le ministre délégué aux affaires européennes, je veux appeler votre attention sur l'attitude de la Belgique face au problème des ordures ménagères. («Ah !» sur les bancs du groupe socialiste.) L'unification de l'Europe doit se faire non seulement dans les domaines économique, politique et social, mais aussi au niveau de l'environnement, afin d'arriver à une Europe propre. Celle-ci passera par la réduction du volume des ordures mises en décharge, grâce à une augmentation régulière de la valorisation des déchets ménagers.

La France a décidé d'atteindre cet objectif dès 2002. Nos voisins Belges, eux, se sont fixés l'année 2010 comme limite; on peut donc douter de la volonté de certains de nos voisins d'atteindre l'objectif «Europe propre». En effet, les Belges viennent d'indiquer leur intention d'installer une décharge de déchets industriels et d'ordures ménagères de trois millions de mètres cubes sur cinquante hectares, juste à côté de la frontière française, sur la commune de Sivry Rance, à quelques centaines de mètres d'un parc de loisirs et d'une base touristique gérée par le conseil général du Nord, qui reçoit et accueille entre 250 000 et 300 000 visiteurs par an. Au total, ce ne sont pas moins de vingt-sept sites qui sont à l'étude en Wallonie.

Je souhaite savoir quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour intervenir auprès du gouvernement belge afin que chaque pays de l'Union européenne ait une attitude cohérente en ce qui concerne le dossier des ordures ménagères. (Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. Pierre Mazeaud. C'est un dossier fondamental, essentiel !

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux affaires européennes.

M. Michel Barnier, ministre délégué aux affaires européennes. Vous me demandez, monsieur le député, s'il est normal, s'il est possible que les Belges installent chez eux, mais à côté de chez nous, une décharge de déchets ménagers sans nous demander ni notre avis ni notre accord.

Normal ? Je vous réponds non. («Ah !» sur plusieurs bancs.)

Possible ? Je suis obligé de vous répondre oui.

M. Pierre Mazeaud. Et voilà !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Pourquoi ? Simplement parce que les législations nationales relatives au traitement des déchets ne sont pas les mêmes et parce que la directive de 1991 sur les déchets ne fixe pas d'objectif chiffré.

M. Pierre Mazeaud. Il n'y a pas de directive !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Dans ce domaine comme dans d'autres, nous devons chercher une plus grande harmonisation; c'est d'ailleurs à quoi travaille actuellement le ministre de l'environnement.

Je serai demain dans votre région, monsieur Poyart, pour animer le dialogue national pour l'Europe. Nous sommes prêts à renouveler nos démarches auprès des autorités et du gouvernement belges.

Je tire de cet exemple une idée simple. Dans le domaine de la sécurité écologique, comme dans celui de la sécurité économique et, plus généralement, dans celui de la sécurité, qui préoccupe tant les Français en ce moment, on peut agir seul, chacun chez soi, chacun pour soi, mais on agira plus efficacement si l'on agit ensemble. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Données clés

Auteur : [M. Poyart Alain](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2270

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 février 1997, page 1424

Réponse publiée le : 27 février 1997, page 1424

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 27 février 1997